



SNUipp-FSU 61  
2, avenue de Basingstoke  
61000 Alençon

## Déclaration du SNUipp-FSU 61 - CAPD du 20 mars 2018

Madame la Directrice Académique,

Nous souhaitons tout d'abord revenir sur les résultats catastrophiques des permutations des Ornais.e.s.

La situation de notre département est toujours plus difficile pour les 160 demandeurs dont 89 au titre du rapprochement de conjoint.e.s.

En effet, seuls 16 de nos collègues ont obtenu une mutation soit un taux de satisfaction 2018 de 10 %. Votre choix d'équilibrer le nombre de départs et le nombre d'arrivées lors du calibrage a accentué délibérément ce phénomène.

Pour les permutations au titre du rapprochement de conjoint.e.s, seules 16 demandes sur 89 ont été satisfaites. Le taux de satisfaction sur ce point a de nouveau chuté avec 17,98 % contre 20,99% en 2017 et 26,60% en 2016 quand le taux national est lui de 48,13%.

L'Orne est donc placé en 6ème position en partant de la fin en termes de rapprochement de conjoint après l'Oise et les Landes. Triste nouvelle !

Le maintien des nouvelles modifications des barèmes mises en place en 2014 n'a encore une fois pas eu les effets positifs escomptés notamment pour les rapprochements familiaux.

L'autre constat est qu'il est toujours aussi difficile de rejoindre le département le plus prisé par les Ornais.e.s. Ainsi le Calvados n'accueillera que 5 de nos collègues sur les 49 demandes au titre du rapprochement de conjoint.e.s soit 5,6% de satisfait.e.s. On constate donc qu'il leur faudra au moins 10 ans à ce rythme pour rejoindre leur famille...

Le dossier de la mobilité des personnels mérite un plan d'urgence ! Nous demandons donc que des départs supplémentaires par le biais des exeats puissent avoir lieu vers ce département et vers la Manche ainsi que pour nos collègues éloignés de leur conjoint.e et pour qui une résidence commune n'est pas possible : les bretons en l'occurrence cette année.

Ces résultats accentuent encore le manque d'attractivité du département : de trop nombreux collègues passent plus de 2h par jour sur la route sans espoir de muter prochainement. Il est beaucoup plus facile finalement de muter de région parisienne, de tous les autres départements ruraux et même de Mayotte ou de Guyane plutôt que de sortir de l'Orne.

L'Orne n'est pas attractif non plus car l'aide apportée aux élèves en difficultés dans de nombreuses zones rurales n'est pas mise en place en terme de moyens humains. Des élèves ne seront jamais pris en charge par un RASED pour une aide pédagogique et rééducative. A cela s'ajoutent les délais des demandes de prise en charge par les CMP ou SESSAD qui atteignent souvent 2 ans. Les équipes œuvrent donc seules au quotidien dans ces zones de grande précarité. Il est donc urgent de spécialiser davantage de personnels en ouvrant plus de départs en formation CAPPEI.

Cette CAPD a pour ordre du jour, entre autres, les enseignant.e.s inscrit.e.s sur la liste d'aptitude direction, les départs en formation CAPPEI, les départs en congé formation or nous n'avons reçu qu'un seul document préparatoire qui plus est incomplet car nous n'avons pas les avis. Comment pouvons-nous effectuer notre travail de préparation et de vérification en amont de la CAPD si nous n'avons aucun document préparatoire ? Nous refusons que la CAPD devienne une simple chambre d'enregistrement de décisions déjà prises. Les conditions de consultation de cette CAPD ne peuvent pas se reproduire pour le confort de toutes et tous.